

Compte-rendu de la CPH du 27 mars 2026

Présences		P	E
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
M. Bertrand Bourdon	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Dr Juliana D'Alimonte	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) M. Georg Adelman	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Mme Michèle Marques	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) Dr Raoul Hartert	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
M. Serge Hoffmann	Ministère des Finances (MFIN)		X
(s) Mme Cynthia Monteiro	Ministère des Finances (MFIN)		X
M. Olivier Wolf	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
(s) M. Cédric Neiens	Caisse nationale de santé (CNS)		X
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)		X
(s) Maryse Tarafino	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
Mme Fabienne Lang	Caisse nationale de santé (CNS)		X
(s) Mme Fabienne Colling	Caisse nationale de santé (CNS)		X
Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr. Martine Goergen	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Mme Nathalie Chojnacki	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
(s) Dr Marc Berna	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	X	
(s) Dr Marc Schmit	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)		X
M. Sergio Da Conceicao	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
(s) M. Oliver Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
M. Thomas Dominique	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	X	
Mme Myriam Recken	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Mme Éveline Santos	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
<i>(s) suppléant</i>		Présent / Excusé	

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invités : Mme Noesen, M. Zangerlé (M3S) ; M. Seegmüller, Mme Langer, Mme Lange, Mme Jones (Direction de la Santé) ; M. Rosen (Ministère des Finances) ; M. Meyers, M. Eschenbrenner (CHL) ; Dr Jaeger (Archimeda) ; M. Welsch (WPW/Witsch) ; M. Comazzi (HRS) ; Dr Ritzen, M. Zanotelli (CHNP) ; M. M. Pauls, M. Seil (CHdN) ; Dr Schockmel, M. Cardao, M. Trierweiler (CHEM).

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2026
3. Projets d'avis

- 3.1. **CHEM – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation et de renouvellement du système de contrôle d'accès - LSt3**
 - 3.2. **CHdN – Ettelbruck – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet d'extension du service des soins intensifs et anesthésie - LSt2**
 - 3.3. **HRS – Zithaklinik – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation MSG1-Zytostatika – LSt3**
 - 3.4. **Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1° du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} mars 2002 relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments ; 2° du règlement grand-ducal modifié du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie**
4. **CHL - NBC – Dépassement du budget de 5%**
5. **CHNP – Ettelbruck - Demande d'autorisation pour l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile**
- Présentation par le CHNP d'éléments complémentaires à la demande de 2025
6. **CHdN – Ettelbruck - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité GLT, ZSV, IT-Netze und Med-Gaze - LSt3**
7. **CHEM – Esch – Demande d'autorisation et de subventionnement relative à la mise en conformité de la salle OP 6 – LSt3**
8. **Divers**

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2026

Le compte rendu de la réunion du 27 février 2026 est approuvé sans modifications.

3. Projets d'avis

- 3.1. **CHEM – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation et de renouvellement du système de contrôle d'accès - LSt3**

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

- 3.2. **CHdN – Ettelbruck – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet d'extension du service des soins intensifs et anesthésie - LSt2**

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

3.3. HRS – Zithaklinik – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation MSG1-Zytostatika – LSt3

Un représentant de la CNS demande de reporter l'approbation de ce projet d'avis à la prochaine séance. La CNS demande plus de temps pour analyser les coûts et comprendre comment ce projet se scinde avec le projet MSG2, avisé ensemble avec le projet MSG 1 en 2023. Un représentant de la FHL explique qu'un report de la décision aura un impact sur l'échéancier du projet dont plusieurs marchés sont en cours d'attribution sous réserve d'une décision. La CNS ne remet pas en question le projet en soi et propose de transmettre ses questions au M3S/HRS dans les prochains jours. Une fois que les questions auront été clarifiées, la CNS approuvera le projet d'avis par courriel (au plus tard dans 2 semaines).

3.4. Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1° du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} mars 2002 relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments ; 2° du règlement grand-ducal modifié du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

4. CHL - NBC – Dépassement du budget de 5%

Par son courrier du 25 février 2026 le CHL a informé le M3S du dépassement de 5% du budget pour son projet Nouveau Bâtiment Centre (NBC), conformément à l'article 22 (2) de la loi hospitalière. Un expert du CHL expose la situation budgétaire du projet à la CPH. Au 31 décembre 2025 le CHL constate un dépassement de 31,4 millions € TTC du budget, hors budget pour risques. En considérant le budget total du projet tel que fixé par la loi de financement, qui inclut le budget pour risques de 78,9 millions € TTC, le dépassement actuel serait entièrement couvert et le projet disposerait actuellement d'une réserve de 7% (+47,6 millions € TTC).

Actualisé à l'indice 1164,15 d'avril 2025, le budget total du projet, budget pour risques inclus, s'élève à 711.602.527 € TTC (l'actualisation à l'indice n'ayant été appliquée qu'au budget restant). En tenant compte de toutes les demandes de modification du projet (Änderungsanträge) ainsi que des pertes et des gains de soumission, les coûts prévisionnels du projet sont estimés à 664.029.154 € et le CHL disposerait encore d'une réserve de 47.573.372 €. Une simulation Monte Carlo prenant en comptes certains risques selon leur probabilité a été réalisée par le gestionnaire du projet et a permis de dégager un scénario réaliste prévoyant une couverture suffisante jusqu'à la fin du projet. Certaines évolutions du projet (tel que l'acquisition du bâtiment High 5, l'aménagement du 7^e étage, le maintien en service de la Clinique d'Eich, la digitalisation et la sécurisation du site), dont les coûts potentiels ne sont pas encore clairement définis, n'ont pas été pris en considération dans cette simulation.

Un autre expert du CHL présente à la CPH la proposition de financement pour l'acquisition d'un bâtiment administratif (High 5). Le CHL envisage l'achat de ce bâtiment qu'il loue actuellement avec l'idée de ne

pas être obligé de chercher de nouvelles surfaces administratives après la fin du bail en 2030. Un dossier séparé sur l'acquisition de ce bâtiment sera introduit dans les prochains jours.

Le Commissaire du Gouvernement constate que le projet du CHL est actuellement sujet de plusieurs revirements tels que le développement de l'étage 7, les besoins pour des surfaces supplémentaires au profit de l'INCCI, 30 lits qui resteront sur le site d'Eich et 30 lits pour la médecine interne. Un représentant du CHL précise que les 30 lits de médecine interne sont des lits actuellement déjà autorisés mais qui ne seront plus comptabilisés pour le NBC. Les 50 lits de réserve prévus dans le cadre de la réserve sanitaire seront répartis sur l'étage 7 et sur d'autres étages. Les besoins supplémentaires du INCCI pour la création de deux salles d'électrophysiologie nécessitent le maintien du service d'orthopédie à Eich pour compenser la perte de deux salles d'opération au NBC.

Le consultant externe Archimeda a analysé de près la situation budgétaire du projet présenté par le CHL et le gestionnaire du projet. Archimeda confirme les calculs du CHL et le dépassement actuel du budget de 31,4 millions € TTC hors budget pour risques. Il constate que selon la simulation Monte Carlo le budget pour risque est suffisant sans toutefois laisser une grande marge de manœuvre. Il recommande d'analyser la nécessité des demandes de modification de projet soumis pour approbation. Il propose par ailleurs d'évaluer la situation et les risques dans le cadre des rendez-vous réguliers (Regeltermin) entre le CHL, le gestionnaire de projet et le M3S. Il estime que les évolutions récentes du projet ne tombent pas sous le budget fixé dans la convention de financement. Des crédits supplémentaires (budget supplémentaire) seront nécessaires pour le financement du concept de digitalisation. Il reste confiant que le projet se trouve sur la bonne voie.

Le Commissaire du Gouvernement acte que les chiffres présentés par le CHL ont été confirmés. Il constate que des dépenses supplémentaires nécessitent une modification de la loi de financement et que les autres projets présentés nécessitent *a priori*, mais à évaluer plus finement par la suite, des budgets supplémentaires.

Un représentant du M3S remercie Archimeda et le CHL pour leur bonne participation aux discussions intenses qui ont eu lieu depuis la notification du dépassement par le CHL.

Le président conclut que le budget reste actuellement inchangé. L'acquisition du bâtiment High 5 sera considéré comme une demande à part.

5. CHNP – Ettelbruck - Demande d'autorisation pour l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile

Présentation par le CHNP d'éléments complémentaires à la demande de 2025

Un représentant du CHNP présente la demande du CHNP pour l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile de 15 places. Cette demande a été initialement présentée à la CPH en date du 25 avril 2025. Lors de cette séance il s'est avéré que le concept du CHNP n'était pas assez concret et que des précisions étaient nécessaires, notamment quant aux différences entre la prise en charge offerte par le CHNP et les HRS, les publics cibles spécifiques respectifs et la collaboration entre les deux établissements. Il a été retenu qu'une concertation approfondie entre le CHNP et les HRS devrait permettre de clarifier le rôle et le positionnement fonctionnel de l'hôpital de jour du CHNP au sein du système de santé national.

Cette concertation entre le CHNP, les HRS et le CHdN a eu lieu le 13 mars 2026 en présence de la DiSa. Elle a permis de dégager une vision commune concernant la prise en charge en psychiatrie juvénile.

Dans le cadre de sa mission nationale, le CHNP prévoit une approche de soins axés sur la réhabilitation et des prises en charge à moyen ou long terme. Le concept envisagé par le CHNP constitue ainsi une offre complémentaire, visant notamment la prise en charge d'adolescents difficiles à intégrer dans les structures habituelles de soins de jour.

Les pathologies ciblées incluent :

- Troubles du spectre autistique ;
- Troubles complexes du développement ;
- Problèmes de dépendance ;
- Comportements impulsifs ou hétéro-agressifs ;
- Risque élevé de décrochage social (prostitution).

L'hôpital de jour prévu par le CHNP a également vocation à constituer une solution intermédiaire pour les jeunes présentant un profil médico-légal qui ne doivent pas ou plus être pris en charge en milieu hospitalier, mais qui ne peuvent pas encore être suivis entièrement en ambulatoire. Une coopération étroite avec des foyers et des structures comme le SCAS et l'Unisec est prévue dans le but de permettre la prise en charge d'une population à risque.

En vue d'un développement coordonné et fondé des soins au niveau national, le CHNP fera partie d'un comité scientifique organisé par les HRS et qui regroupera des représentants du secteur de la psychiatrie infantile et juvénile ainsi que de la justice.

Un représentant du M3S (DiSa) a assisté à la réunion de concertation entre le CHNP, et les HRS et le CHdN. L'ouverture de l'hôpital de jour des HRS et du CHdN à Wiltz ainsi qu'un incident récent couvert par la presse ont certainement contribué à la relance de la demande introduite par le CHNP. Il salue la coopération étroite avec le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans ce contexte. La population cible de l'offre proposée par le CHNP est maintenant bien définie et les points bloquants relevés lors de la présentation initiale de la demande ont bien été résolus.

La DiSa a émis un avis favorable par rapport à la demande d'autorisation en vue de l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile du CHNP, sous réserve d'un suivi rigoureux des résultats et d'une évaluation régulière de l'efficacité du programme.

Le président résume qu'un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

6. CHdN – Ettelbruck - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité GLT, ZSV, IT-Netze und Med-Gaze - LSt3

Deux experts du CHdN présentent la demande. Les installations techniques sur le site d'Ettelbruck, mises en service en 2003, ont dépassé leur durée de vie opérationnelle et présentent un risque de défaillance accrue en raison de leur vieillissement. Les pièces de rechange sont de plus en plus difficiles de trouver.

La technologie GLT (Gebäudeleittechnik) est obsolète depuis 2023 et les composants ne sont plus fabriqués. Bien que le CHdN dispose encore de quelques pièces de rechange issus de stocks internes, les pannes sont de plus en plus fréquentes et la maintenance devient inviable et non sécurisée.

La ZSV (Zusätzliche Sicherheitsversorgung) constitue une alimentation de sécurité en cas de défaillance simultanée de l'alimentation principale et de la source de secours. En raison du vieillissement des batteries et de l'indisponibilité des pièces détachées, un renouvellement complet des installations ZSV après 23 ans s'impose afin de se conformer aux exigences pour les infrastructures critiques.

Les installations des réseaux IT dans certaines zones de l'hôpital (dont notamment les blocs opératoires, les urgences, les soins intensifs, etc.) ne répondent plus aux normes actuelles. Les composants sont désormais classés « end of life » ou « end of support » et leur remplacement est nécessaire pour garantir un niveau de sécurité conforme aux exigences hospitalières.

Les compresseurs centrales des gaz médicaux (Med-Gas-Zentrale) ont dépassé leur durée de vie technique. D'autres adaptations sont requises en raison d'un changement des normes au niveau de la redondance. Le local technique sera complété par un garage située en face et un nouveau local de distribution séparée.

Le CHdN a préparé le dossier de demande ainsi qu'un échéancier en collaboration avec un bureau d'études. Les travaux seront réalisés en 2026 et 2027. Le coût total du projet s'élève à 6.827.806 € TTC à l'indice 1146,74 d'avril 2024.

Le consultant externe WPW/Witsch résume les conclusions de son rapport d'analyse. Il souligne que la complexité des travaux et l'intervention dans des installations existantes peut engendrer un certain risque financier. Il recommande de prévoir une réserve pour risques de 10%. Comme les travaux seront réalisés dans un établissement en exploitation des solutions devront être prévues pour garantir à tout moment la continuité de service des systèmes électrique et technique.

La Disa se rallie au rapport du consultant externe et a favorablement avisé la demande du CHdN.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

7. CHEM – Esch – Demande d'autorisation et de subventionnement relative à la mise en conformité de la salle OP 6 – LSt3

Deux experts du CHEM présentent la demande relative aux travaux de mise en conformité de la salle d'opération 6. Lors de sa séance du 21 mars 2025 la CPH a favorablement avisé la demande d'autorisation pour un système de navigation et robot pour la chirurgie du rachis pour le secteur opératoire à Esch. La présente demande reprend les travaux de mise en conformité en relation avec l'installation de cet équipement. Il s'agit de la mise en conformité d'une infrastructure (la salle d'OP 6) qui est en service depuis plus que 20 ans. Les travaux comprennent notamment les mesures suivantes :

- le renouvellement des sols en caoutchouc ;

- le remplacement des portes coulissantes motorisées et plombées ;
- le renforcement du blindage des murs ;
- l'adaptation des faux-plafonds ;
- le réaménagement et l'adaptation des installations HVAC et gaz médicaux ;
- les travaux de peinture.

Un autre expert du CHEM souligne que les travaux sont requis pour l'installation de l'équipement Brainlab.

Les travaux seront réalisés sur une période de 8 semaines et n'auront aucun impact sur le fonctionnement des autres salles d'opération. Le coût total du projet s'élève à 825.247 € TTC, réserve pour imprévus de 10% incluse (à l'indice 1164,15).

La DiSa a avisé favorablement la demande du CHEM.

Le Commissaire de Gouvernement note que cette mesure est éligible pour un subventionnement en vertu de l'article 8.1. de la loi hospitalière. Un expert du CHEM précise qu'il s'agit d'une demande pour le subventionnement d'une mesure infrastructurelle séparée de la demande d'autorisation de l'équipement.

Le président conclut qu'un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

8. Divers

Aucun point n'a été soulevé sous divers.



Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH

